

Accueil de la petite enfance et accompagnement à la parentalité au 31 décembre 2017

En 2017, 148 423 allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille (soit une hausse annuelle de +3,2 %). Le nombre d'enfants à charge s'élève à 273 600, dont 39 532 enfants de moins de 3 ans et 81 457 enfants de moins de 6 ans.

Tout mode de garde confondu, La Réunion offre un potentiel de 33,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale, où plus d'un enfant de moins de 3 ans sur deux peut bénéficier d'une solution de garde.

Au 31 décembre 2017, environ **75,9 %** de la population de La Réunion¹ était concernée par au moins une prestation versée par la CAF, soit **646 111** personnes couvertes² (augmentation annuelle de **+2,8 %**).

Source : CAF de La Réunion 2017.

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs Allocataires	237 916	242 879	244 914	258 990	265 138
évolution (%)	2,1%	2,1%	0,8%	5,7%	2,4%
Population couverte	609 965	614 640	615 251	628 701	646 111
évolution (%)	0,8%	0,8%	0,1%	2,2%	2,8%
Nombre total d'enfants - (champ noyau dur) -	278 484	278 362	277 493	276 263	284 929
évolution (%)	0,2%	-0,04%	-0,3%	-0,4%	3,1%
Nombre de naissances	13 020	13 190	13 001	12 847	12 922
évolution (%)	2,0%	1,3%	-1,4%	-1,2%	0,6%
Nombre de familles (avec enfants à charge au sens des PF)	142 929	143 531	143 528	143 632	147 905
évolution (%)	0,4%	0,4%	-	0,1%	3,0%
Enfants à charge de 0 à 20 ans (au sens des PF)	265 311	265 671	265 203	265 150	273 600
évolution (%)	-	0,1%	-0,2%	0,0%	3,2%
Enfants à charge de moins de 3 ans (au sens PF)	39 840	39 980	39 707	39 581	39 532
évolution (%)	0,3%	0,4%	-0,7%	-0,3%	-0,1%
Enfants à charge de moins de 6 ans (au sens PF)	81 317	80 754	80 455	80 187	81 457
évolution (%)	-0,5%	-0,7%	-0,4%	-0,3%	1,6%

Tableau 1.

La CAF de La Réunion compte **265 138** allocataires, dont **147 905** familles avec enfants à charge au sens des prestations familiales (PF)³. Le nombre d'enfants à charge (au sens des PF) s'élève à **273 600**, dont **39 532** enfants de moins de 3 ans et **81 457** enfants de moins de 6 ans (cf. tableau 1).

Le nombre de naissances pour l'année 2017 s'établit à **12 922**. La moitié des enfants nés durant l'année ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et 6 % des mères ont moins de 20 ans. Durant l'année, **4 793** mères ont accouché d'un premier enfant, dont **627** mères âgées de moins de 20 ans.

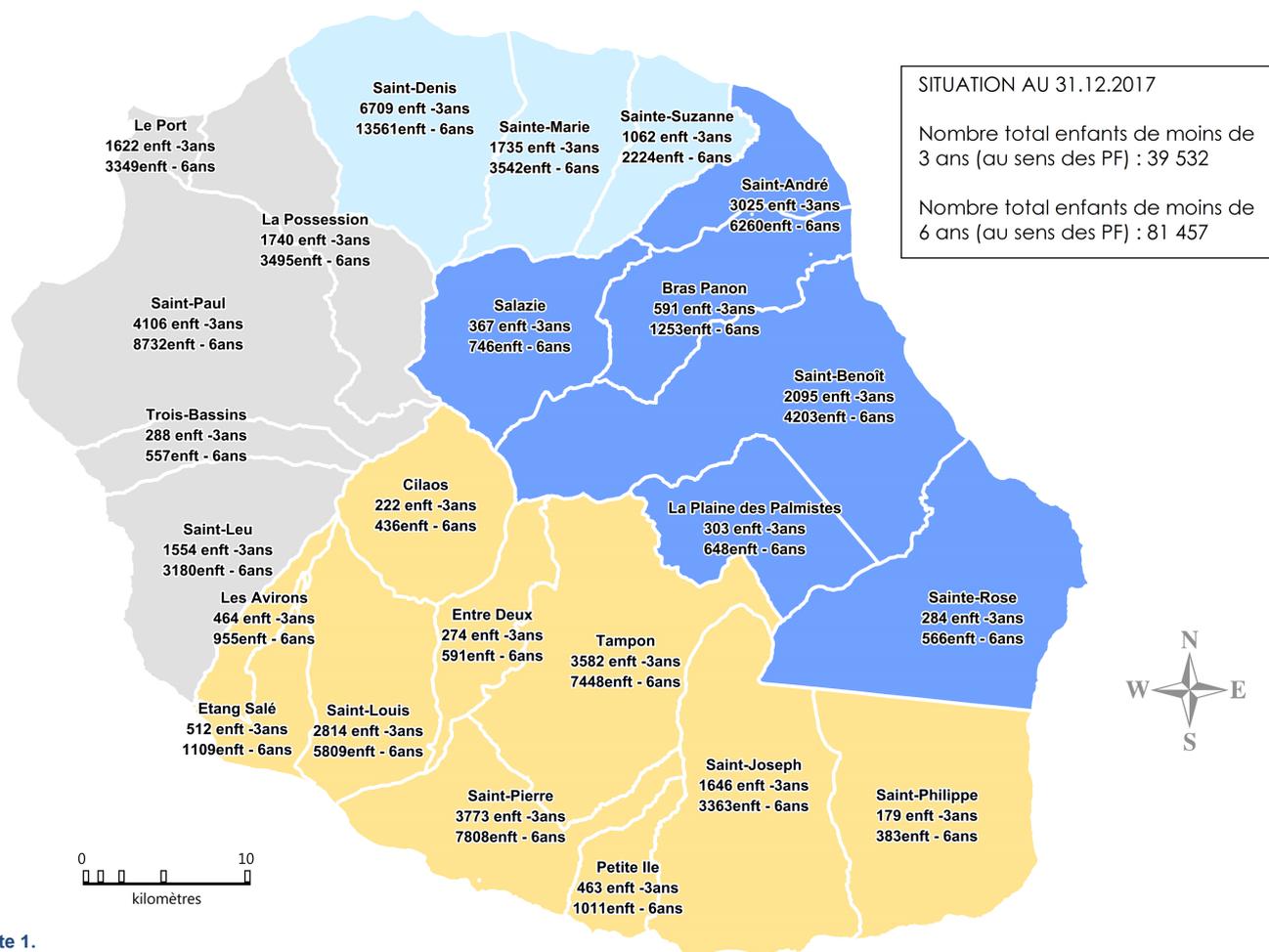
¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2015 : 850 727 habitants (population municipale).

² Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

³ Ce sont les enfants âgés de 1 mois à moins 20 ans ouvrant droit à au moins une prestation familiale.

Répartition des enfants de moins de 3 ans sur le territoire

Au 31 décembre 2017, La Réunion compte **39 532** enfants âgés de moins de 3 ans. La proportion des enfants de moins de 3 ans est inégale sur l'ensemble du département : la proportion d'enfants est plus faible dans le Sud-Est de l'île (cf. carte 1). Elle est en revanche plus élevée dans le Nord et l'Est de l'île. La commune de Saint-Denis concentre à elle seule 17 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des PF) de La Réunion.



Carte 1.

Source : Caf de La Réunion – réalisation Observatoire Statistiques et Etudes – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Source : CAF de La Réunion 2017,

Familles allocataires	2016	2017	%	Part enfants de moins de 3 ans	Part enfants de moins de 6 ans
Couples avec enfants	80 064	81 730	2%	53,6%	54,2%
familles monoparentales	63 464	66 175	4%	46,4%	45,8%
Personnes isolées et couples sans enfant	115 358	117 233	2%	-	-

Tableau 2.

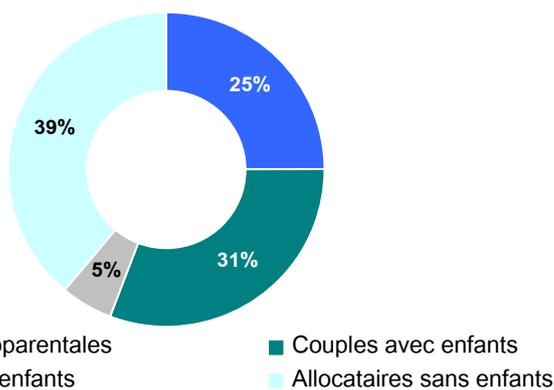
Un quart des foyers allocataires Caf sont des familles monoparentales

En décembre 2017, **147 905** allocataires ont des enfants. Le département de La Réunion se distingue par une proportion importante de familles monoparentales (cf. tableau 2).

En effet, la part des familles monoparentales dans la population allocataires est de 25 % et celle des couples avec enfants de 31 % (cf. graphique 1).

Le nombre de couples/isolées sans enfant est en hausse de +2 % et celui des familles monoparentales de +4 %.

Enfin, 46 % des enfants de moins de 6 ans vivent dans des familles monoparentales (cf. tableau 2)



Graphique 1.

Parents mineurs	2016	2017	Nb enfants PF de -3 ans	Nb enfants PF de -6 ans
Couples avec un parent mineur	78	56	59	64
Couples avec deux parents mineurs	2	4	4	4
Parent isolé mineur	308	309	330	340
Total	388	369	393	408

Tableau 3.

En 2017, sur les **147 905** familles, **369** comptaient au moins un parent de moins de 18 ans (contre 388 en 2016). Dans la très large majorité des cas (environ 80 %), ces parents mineurs sont des personnes isolées (jeunes femmes isolées). Le nombre d'enfants à charge de moins de 6 ans s'élève à **408** dont 393 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 3).

Source : CAF de La Réunion 2017.

Naissances par mères mineures	2016	2017
Couples avec une mère mineure	50	32
mères isolées mineures	208	194
Total	258	226

En 2017, **226** naissances chez des mères mineures ont été déclarées à la Caf (contre 258 en 2016).

La grande majorité des naissances concerne des mères mineures isolées (cf. tableau 4).

Les couples avec une mère mineure sont moindre pour l'année 2017 (avec 32 couples).

Tableau 4.

L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'offre d'accueil correspond au nombre de places disponibles pour les enfants âgés, généralement, de moins de 3 ans en accueil individuel auprès des assistantes maternelles, des salariés à domicile ou en accueil collectif dans des Etablissements d'Accueil du jeune Enfant (EAJE) ou encore, en école maternelle.

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS CAF DE MOINS DE 3 ANS				
	2013	2014	2015	2016	2017
Assistants maternelles	9,7	10,1	10,6	10,9	12,2
Ecoles	2,5	3,4	3,5	4,5	3,9
Salarié à domicile	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5
EAJE	12,4	13,3	14,0	14,9	15,9
CAPACITE THEORIQUE D'ACCUEIL	26,1	28,3	29,5	31,8	33,5

L'offre d'accueil du Jeune enfant est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans⁴ (au sens CAF). Il correspond, à un instant donné, au nombre de places disponibles pour ces enfants en EAJE, à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salariés à domicile⁵.

Tableau 5.

En 2017, tout mode de garde confondu, La Réunion offre un potentiel de **33,5 places** pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale (environ 56,6 pour 100 enfants⁶), où plus d'un enfant sur deux de moins de 3 ans peut bénéficier d'une solution de garde. Cette capacité théorique a augmenté de plus de 7 points depuis 2013 (cf. tableau 5).

À la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant (environ un tiers de l'offre en 2015), à La Réunion, l'offre proposée par les EAJE est le premier contributeur avec en moyenne avec 15,9 places pour 100 enfants Caf (où l'on observe une progression de 3,5 points entre 2013 et 2017).

En 2017, l'accueil par les assistant(e)s maternel(le)s arrive comme 2e contributeur, couvrant 12,2 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans.

L'école maternelle est le 3e contributeur en assurant l'accueil de 3,9 places et enfin, les salariés à domicile ne participent que marginalement à cette offre globale avec 1,5 place pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans (cf. tableau 5).

⁴ La capacité théorique pour les modes de garde formels correspond à une estimation des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Il s'agit, à partir de ce critère, d'appréhender sur un territoire la capacité d'accueil pour les enfants âgés de moins de 3 ans. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistantes maternelles (qui peuvent également accueillir des plus âgés), les EAJE (Établissements d'accueil du jeune enfant), les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands et les écoles maternelles). Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en EAJE. En résumé, l'indicateur est le rapport entre l'offre d'accueil globale en nombre de places et la demande potentielle, à savoir le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans pour la période 2013-2017 a été approché dans ce travail par le nombre d'enfants de moins de 3 ans Caf (au sens de la législation familiale – soit 40 371 enfants de moins de 3 ans CAF).

⁵ Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde à domicile des parents, la garde à domicile a été approximée grâce au nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation Cmg-garde à domicile de la PAJE.

⁶ Taux calculé pour la France entière (hors Mayotte) pour l'année 2015 (source : L'accueil du jeune enfant en 2016, Observatoire Nationale de la Petite Enfance, rapport 2017).

Une capacité théorique disparate sur le département

On constate de fortes disparités d'une commune à l'autre, avec une capacité théorique globale bien supérieure à la moyenne départementale (33,5 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans) pour le chef-lieu et deux des trois autres sous-préfectures (respectivement Saint-Denis avec 39,6 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans, Saint-Paul avec 41,3 places et Saint-Pierre avec 38,2 places).

Source : CAF de La Réunion 2017.

COMMUNES	Capacité théorique	Places pour 100 enfants CAF de moins de 3 ans			
		assistantes maternelles	Garde à domicile	Ecoles maternelles	EAJE
L'ETANG-SALE	53,8	34,3	4,2	0,0	15,3
SAINTE-MARIE	41,3	11,9	1,4	0,5	27,6
SAINT-PAUL	41,3	15,4	2,2	7,0	16,7
LES AVIRONS	41,2	26,2	2,5	1,9	10,6
SAINT-DENIS	39,6	9,5	1,1	4,9	24,1
SAINTE-SUZANNE	38,5	12,7	1,2	3,0	21,5
BRAS-PANON	38,4	13,6	2,0	12,5	10,3
SAINT-PIERRE	38,2	16,9	1,6	2,4	17,3
LA POSSESSION	37,3	14,9	1,6	2,2	18,6
LA REUNION	33,5	12,2	1,5	3,9	15,9
SAINT-LEU	32,1	15,6	2,0	3,4	11,1
LE TAMPON	31,3	17,1	1,6	3,7	8,9
LE PORT	31,0	6,9	0,6	5,7	17,8
PETITE-ILE	29,9	11,1	1,1	3,8	13,9
ENTRE-DEUX	26,2	12,4	1,1	2,1	10,6
SAINT-JOSEPH	25,4	7,9	1,4	6,4	9,8
SAINT-ANDRE	24,8	8,0	0,8	2,0	13,9
SAINT-BENOIT	23,1	6,4	1,0	2,9	12,8
SAINTE-ROSE	22,3	5,5	2,4	11,0	3,4
SAINT-LOUIS	22,2	10,5	1,9	2,3	7,5
SAINT-PHILIPPE	21,4	4,4	2,2	3,8	11,0
LA PLAINE-DES-PALMISTES	21,4	8,3	0,3	0,0	12,8
LES TROIS-BASSINS	20,4	3,4	4,1	3,7	9,2
SALAZIE	19,9	0,0	0,3	4,6	15,1
CILAOS	17,8	1,4	4,1	7,8	4,6

Tableau 6.

Neuf communes affichent une capacité d'accueil théorique supérieure à la moyenne départementale en 2017 (cf. tableau 6). C'est la commune de l'Etang-Salé, dans le Sud qui dispose de la capacité la plus élevée du département (53,8 places pour 10 enfants Caf), la plus faible étant Cilaos avec 17,8 places. Au-delà de ces disparités, on observe que l'accueil en EAJE est dominant dans plus de la moitié des communes. Les plus fortes concentrations se situent surtout dans les communes du Nord et de l'Ouest. L'accueil chez les assistantes maternelles est le premier contributeur dans seulement sept communes de l'île.

Communes	Nb ass-maternelles	Nbre de places agréées	Nb ass-maternelles actives	Nb familles employant une ass-maternelle
Les Avirons	38	124	31	114
Bras-Panon	28	82	18	35
Entre-Deux	10	35	8	39
Etang-Sale	54	179	43	116
Petite-Ile	19	52	16	40
Plaine-Des-Palmistes	12	26	6	14
Le Port	38	114	29	33
La Possession	85	265	58	147
Saint-Andre	90	248	66	154
Saint-Benoît	48	137	33	77
Saint-Denis	218	658	144	361
Saint-Joseph	42	133	25	69
Saint-Leu	74	248	67	206
Saint-Louis	99	305	78	230
Saint-Paul	199	651	145	390
Saint-Pierre	206	652	138	380
Saint-Philippe	2	8	2	7
Sainte-Marie	69	211	53	130
Sainte-Rose	6	16	3	8
Sainte-Suzanne	45	138	38	84
Salazie	0	0	0	1
Le Tampon	202	626	136	425
Trois-Bassins	4	10	3	11
Cilaos	1	3	1	2
Total	1 589	4 921	1 141	3 073

Tableau 7.

Source : CAF de La Réunion 2017, Imaje

⁷ Il s'agit exclusivement des assistantes maternelles ayant bénéficié d'une déclaration au titre du complément de Mode de Garde – assistante maternelle. Cet indicateur dans l'outil « Imaje » correspond au potentiel d'assistantes maternelles actives mesuré sur le mois de novembre ou l'un des 12 mois précédents (source : Imaje).

L'accueil individuel

Les assistantes maternelles

Fin 2017, selon le Conseil Général de La Réunion, **1 589 assistantes maternelles** ont été déclarées/agréées pour un total de **4 921 places**, soit un potentiel d'environ 3,1 places par assistante maternelle (cf. tableau 7).

Néanmoins, toutes les assistantes maternelles ne sont pas en exercice : certaines ont opté pour un autre emploi sans en informer le Conseil Général, d'autres ont décidé de ne pas travailler, ou encore n'ont pas trouvé d'enfants à accueillir. Par conséquent, au 31 décembre 2017, on dénombre 1 143 assistantes maternelles vraiment actives⁷. Le nombre de familles ayant fait appel à une assistante maternelles s'élève, en 2017, à 3 073 familles (cf. tableau 7).

Les capacités d'accueil les plus fortes se concentrent sur une région allant du Nord-Ouest au Nord-Est (cf. tableau 7) : Saint-Denis et Saint-Paul dépassent largement les 600 places agréées. Dans la région du Sud : Saint-Pierre et le Tampon comptent les plus grands nombres d'agrément (respectivement de 652 et 626 places). A l'opposé, les offres d'accueil les plus faibles se situent dans la Sud-Est du département.

Nombre d'enfants gardés	2016	2017	Evolution
Enfants de moins de 1 an	612	576	-6%
Enfants de 1 an	1 121	1 220	9%
Enfants de 2 ans	895	1 074	20%
Enfants de 3 ans	164	199	21%
Enfants de 4 ans	130	142	9%
Enfants de 5 ans	97	108	11%
Total	3 019	3 319	10%

En 2017, **3 319 enfants** de moins de 6 ans ont été gardés (dont 2 628 enfants de moins de 3 ans). Le nombre d'enfants gardés a augmenté de +10 % depuis 2016 (cf. tableau 8).

On peut rappeler que depuis 2013, le nombre d'enfants gardés a augmenté de +21 %. Cette augmentation est, en partie, due à la création de 50 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sur la période 2013-2017.

Tableau 8.

Source : CAF de La Réunion 2017, Imaje 2017.

La garde à domicile

Communes	Nb enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Cmg Garde à domicile	Nb enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du Cmg Garde à domicile	Familles bénéficiaires Cmg-Garde à domicile
Les Avirons	12	22	17
Bras-Panon	12	25	19
Entre-Deux	3	11	10
Etang-Salé	22	62	48
Petite-Ile	5	17	14
Plaine-Des-Palmistes	1	2	2
Le Port	10	18	15
La Possession	28	56	43
Saint-André	25	61	49
Saint-Benoît	22	43	33
Saint-Denis	76	168	131
Saint-Joseph	23	43	35
Saint-Leu	31	80	62
Saint-Louis	55	107	87
Saint-Paul	92	214	167
Saint-Pierre	61	125	102
Saint-Philippe	4	6	5
Sainte-Marie	24	37	32
Sainte-Rose	7	10	10
Sainte-Suzanne	13	32	23
Salazie	1	1	1
Le Tampon	59	111	83
Trois-Bassins	12	18	12
Cilaos	9	14	10
inconnu	1	1	1
Total	608	1284	1011

Tableau 9.

Source : CAF de La Réunion 2017, Imaje

La garde à domicile consiste à faire garder votre (ou vos) enfant(s), en employant une personne qui intervient directement à votre domicile.

Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde au domicile des parents, celle-ci va être estimée grâce au nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation Complément de mode de garde (Cmg) - « garde à domicile » - de la PAJE.

Fin 2017, on dénombre donc **608 enfants** âgés de moins de moins de 3 ans appartenant à 1 011 bénéficiaires du Complément mode de garde (Cmg) pour l'emploi d'un salarié à domicile (cf. tableau 9). Ce nombre d'enfants a baissé de -4,5 % en un an (soit 637 enfants en 2016).

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans s'élève à **1 284** en 2017 (contre 1 353 en 2016), soit une baisse de -5,1 %.

C'est dans les communes de Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Pierre que cette garde à domicile s'est surtout développée. Elles concentrent à elles seules, 40 % des familles bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 9).

L'accueil collectif

L'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune enfant (EAJE)

Destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, les EAJE regroupent les crèches, micro-crèches, Etablissements Périscolaires, Jardin d'enfants, les Haltes-garderies et les établissements réalisant du Multi-accueil. Afin de permettre aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale, ces structures constituent une ressource essentielle qui complète celle offerte par les autres modes de garde du jeune enfant (assistante maternelle agréée et garde à domicile).

Type de structures d'accueil	Nombre EAJE 2016	Nombre EAJE 2017	Nombre de places	Taux moyen d'occupation ¹	Nombre de familles fréquentant EAJE	Nombre enfants accueillis ²	Nombre enfants de moins de 3 ans accueillis	Nombre enfants handicapés ³
Crèches collectives	48	48	2 073	69%	3 913	4 250	3 591	42
Haltes-Garderies	3	3	49	65%	178	183	170	1
Jardins d'Enfants	17	17	598	69%	1 403	1 572	1 117	13
Multi-Accueils	33	38	1 611	76%	2 889	3 257	2 766	27
Crèches à gestion parentale	2	2	35	85%	73	46	40	0
Crèches Familiales	2	2	85	63%	110	110	94	1
Micro-crèches	181	197	1 968	70%	3 764	3 823	3 385	25
Total	286	307	6 419	72%	12 330	13 241	11 163	109

Tableau 10.

Source : CAF de La Réunion 2017, Imaje 2017.

En 2017, les **307 EAJE** implantés à La Réunion et financés par la CAF proposent **6 419 places** destinées aux enfants de moins de 6 ans (soit +7 % en un an), dont 1 968 en micro-crèches. En moyenne, cela représente une offre d'environ 21 places par établissement d'accueil. Les crèches collectives offrent davantage de places, comparativement aux autres Eaje avec 2 073 places (32 % des places totales). Les micro-crèches arrivent en deuxième position (avec 31 %), juste devant les établissements de multi-accueil (25 %).

Le nombre total d'enfants accueillis dans ces structures d'accueil s'élève à **13 241** en 2017, dont 11 163 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 10).

Le nombre de familles fréquentant les EAJE s'élève en 2017 à **12 330 familles** (contre 11 637 en 2016). Trois familles sur dix sont des familles monoparentales, généralement, des mères célibataires avec un seul enfant. La part des couples est d'environ 70 % (le plus souvent avec 1 ou 2 enfants).

Au 31 décembre 2017, **109** enfants handicapés ont été accueillis en EAJE, en grande partie, dans des crèches collectives et des établissements de multi-accueil (cf. tableau 10). Avec **27** enfants handicapés, la commune de Saint-Denis est celle qui concentre le plus d'enfants porteurs de handicap.

Un taux d'occupation pour les EAJE estimé à 72 % en 2017

Pour mesurer le recours effectif aux structures d'accueil, on utilise le taux d'occupation qui rapporte le nombre d'heures de garde réalisées au nombre d'heures de gardes retenues (cf. tableau 11).

Source : CAF de La Réunion 2017, Imaje 2017.

Communes	Taux occupation EAJE (en %)
Bras Panon	72,0
Entre Deux	80,3
La Possession	69,1
Le Port	74,8
Le Tampon	69,1
Plaine des Palmistes	67,2
Saint André	66,4
Saint Benoit	77,4
Saint Denis	74,3
Saint Joseph	84,5
Saint Louis	79,2
Saint Paul	75,0
Saint Pierre	83,9
Sainte Marie	64,5
Sainte Suzanne	65,9
Ensemble	72,0

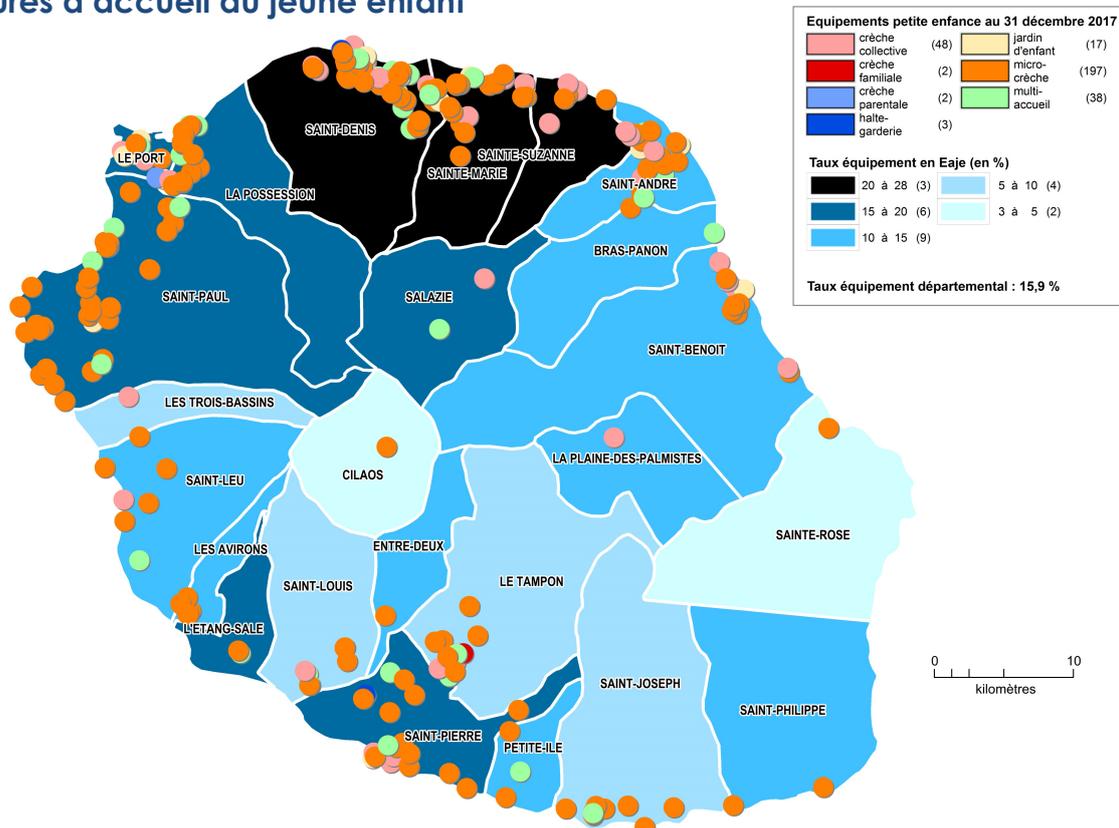
En 2017, le taux d'occupation départemental des EAJE de La Réunion s'élève à **72 %** pour l'ensemble des établissements bénéficiant de la prestation de service unique (PSU). Ce taux varie sensiblement selon les communes, en allant de 64,5 % pour la commune de Sainte-Marie à 84,5 % pour la commune de Saint-Joseph (cf. tableau 11).

Ce taux d'occupation varie également selon le type d'accueil : C'est en crèche parentale que le taux d'occupation est le plus élevé (84,8 %), ce qui peut traduire le fait que les parents qui retiennent ce mode de garde le choisissent aussi, parce que les horaires proposés s'accordent davantage à leurs besoins.

C'est en crèche familiale que le taux d'occupation est le plus faible (avec 62,8 %). La crèche familiale, également appelée « service d'accueil familial » emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants, généralement âgés de moins de quatre ans. Il faut donc considérer ce résultat avec prudence, car il peut être le signe d'un décalage entre les agréments recensés et le nombre d'assistantes maternelles effectivement en exercice dans ce type de structures.

Champ : La Réunion, hors places non financées par la prestation de service unique (PSU)

Tableau 11.



Carte 2.

Comme on peut l'observer sur la [carte 2](#), les EAJE sont faiblement implantés dans les communes allant de l'Est au Sud-Est, ainsi que dans les Cirques de l'île.

Taux d'équipement d'accueil du jeune enfant en hausse

Les communes du Nord et de l'Ouest ont les taux d'équipements d'accueil du Jeune enfant⁸ les plus importants. Le Sud-est du département demeure la région la moins équipée.

Le taux d'équipement départemental est de **15,9 %** en 2017 (contre 17,8 % pour la France entière) : 16 communes de l'île ont un niveau d'équipement inférieur à ce taux. Seulement 3 communes (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) ont des taux supérieurs à 20 % (voir [carte 2](#)). Les communes de Sainte-Rose et Cilaos avec moins de 5 %, ont les taux d'équipement les plus faibles. Les communes qui ont un taux d'équipement important correspondent, globalement, à des zones à forte attractivité (en terme d'emploi) et, où le potentiel financier par habitant reste élevé; ce qui engendre une forte demande en terme de places d'accueil. Les entreprises et les associations se sont ainsi logiquement implantées sur ces territoires (par exemple, les micro-crèches en gestion CMG sont principalement gérées par des entreprises privées).

Communes	Nb Eaje dans Qpv	Nb places Eaje dans Qpv
Saint-Denis	16	572
Sainte-Marie	4	60
Sainte-Suzanne	2	66
Le Port	9	185
St-Paul	7	80
La Possession	0	0
Saint-Leu	1	47
Saint-Louis	9	196
Saint-Pierre	8	272
Saint-Joseph	4	40
Le Tampon	3	92
Saint-André	7	194
Saint-Benoit	4	95
Total	74	1 899

Source : CAF de La Réunion 2017.

Tableau 12.

Un quart des structures d'accueil du jeune enfant implantés dans les quartiers prioritaires de la ville (Qpv)

En 2017, **74 EAJE** sont implantés dans les Qpv, soit un quart des structures d'accueil du département. Le nombre de places d'accueil offertes par ces structures s'élève à **1 899 places**, ce qui représente près de 30 % des places en Eaje (cf. [tableau 12](#)).

La commune de Saint-Denis concentre le plus d'Eaje en Qpv (avec 16 structures) et la commune de Saint-Leu le moins (avec 1 seule structure). Cela s'explique, entre autres, par le fait que Saint-Denis compte plus de Qpv (soit 11 quartiers) que la commune de Saint-Leu (avec 1 seul quartier).

Encadré 1

Au 1er janvier 2017, le département compte 49 Qpv, répartis dans 13 communes. 61 056 allocataires y résident pour 138 578 personnes couvertes (soit 16 % de la population réunionnaise). Le département est fortement concerné par la politique de la ville: Un quart de la population couverte (25 %) de la Caf réside dans un Qpv.

Source : Situation des allocataires réunionnais des quartiers prioritaires de la politique de la ville au 1er janvier 2017, Analyses et Etudes de la Caf de La Réunion, n°4, septembre 2018.

⁸ Rapport entre nombre de places en EAJE et le nombre d'enfants de moins de 3 ans. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a ici été approximé par le nombre d'enfants CAF au sens de la législation familiale (soit 40 371 enfants en 2017).

L'accueil en école maternelle

A la rentrée 2017, les classes préélémentaires de La Réunion, ont accueilli 43 414 enfants, dont **1 581 enfants** de moins de 3 ans (contre 1 798 pour la rentrée 2016). Cet effectif a connu une baisse de -12 % en un an. La majorité des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans les communes de Saint-Paul, Saint-Denis, le Tampon et Saint-Joseph.

Enfin, deux communes ne comptent aucun enfant scolarisé de moins de 3 ans : la Plaine des Palmistes et l'Etang-salé (cf. tableau 13).

Encadré 2

La réforme de l'éducation prioritaire est entrée en vigueur à la rentrée 2015 sur l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire (Rep et Rep+). Un indice social a été construit pour permettre d'identifier ces réseaux. Cet indicateur prend en compte la part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles « défavorisées » (ouvriers et inactifs), la part d'élèves boursiers, la part d'élèves résidant en zones urbaines sensibles et la part d'élèves arrivant en sixième avec au moins un an de retard. Au total, 102 Rep+ préfigurateurs, qui couvrent l'ensemble des académies, ont été identifiés par les recteurs sur la base de cet indice social et de la qualité des projets de réseaux portés par les collèges et les écoles. Une des mesures clés de cette réforme de l'éducation prioritaire est l'accueil à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans, l'objectif étant de scolariser la moitié des enfants de 2 ans dans les Rep+ et 30 % dans les Rep.

Source : L'accueil du jeune enfant en 2016, Observatoire National de la petite enfance, rapport 2017, données statistiques.

Communes	Total maternelles	Dont enfants de -3 ans
Avirons	479	9
Bras Panon	785	75
Entre-Deux	325	6
Etang-Salé	665	0
Petite Ile	564	18
Plaine des Palmistes	328	0
Le Port	1 929	95
Possession	1 567	39
St-André	3 323	62
St-Benoît	2 039	62
St-Denis	7 313	337
St-Joseph	1 817	107
St-Leu	1 675	54
St-Louis	3 008	68
St-Paul	5 090	295
St-Pierre	4 145	92
St-Philippe	212	7
Ste-Marie	1 741	8
Ste-Rose	307	32
Ste-Suzanne	1 187	33
Salazie	384	17
Tampon	4 024	137
Trois-Bassins	275	11
Cilaos	232	17
REUNION	43 414	1 581

Tableau 13.

Source : CAF de La Réunion 2017.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les « actions de soutien aux parents » correspondent aux mesures/dispositifs CAF de soutien en faveur des familles (aides financières, équipements sociaux, etc). Alors que les « actions de soutien à parentalité » correspondent davantage aux mesures qui promeuvent les « compétences parentales ou la relation parent-enfant » et font référence aux dispositifs spécifiques du REAAP, LAEP, CLAS et de la Médiation Familiale.

Les mesures de soutien aux parents

Les prestations familiales sont des allocations spécifiques destinées aux familles. Elles ont pour objet d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. Par conséquent, ces aides aux familles peuvent être assimilées à des « dispositifs/actions de soutien aux parents ».

Il existe huit prestations familiales et l'attribution de chacune d'entre elles est soumise à des conditions générales d'attribution et à des conditions spécifiques (cf. tableau 14).

Les possibilités de cumul sont parfois limitées. Au 31 décembre 2017, **148 423** allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille (soit une hausse annuelle de +3,2 %). Ils représentent **56 %** du nombre total d'allocataires de la CAF.

	2016	2017	Evolution
Nombre bénéficiaires d'une prestation liée à l'accompagnement des familles	143 827	148 423	3,2%
Nombre d'enfants bénéficiaires			
Allocation familiale	252 051	262 466	4,1%
Complément familial	33 803	36 523	8,0%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	4 784	5 510	15,2%
Allocation de soutien familial	64 807	64 963	0,2%
Allocation de rentrée scolaire	130 226	132 002	1,4%
Prestation accueil Jeune enfant	77 878	77 530	-0,4%
Allocation de logement familial	135 749	137 583	1,4%
Allocation journalière de journée parentale	35	33	-5,7%

Tableau 14.

Source : CAF de La Réunion 2017.

Fin 2017, la CAF de La Réunion enregistre **262 466 enfants** bénéficiaires d'AF, un effectif en hausse par rapport à l'année dernière (avec +4,1 %). La majeure partie de cette hausse s'explique par le rattachement à la Caf des allocataires relevant de la fonction publique d'Etat⁹.

⁹ A compter du 1er janvier 2017, les allocataires relevant de la fonction publique d'Etat en poste ou retraités dans les départements de Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et Saint-Martin, sont rattachés aux Caf.

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

Avec **36 235 bénéficiaires**, le nombre de bénéficiaires de la PAJE a baissé en 2017 de -0,6 % (cf. tableau 15). La CAF de La Réunion compte **848** allocataires bénéficiaires de la prime de naissance (prime versée en fin de grossesse pour préparer l'arrivée d'un enfant).

Prestation Accueil du Jeune Enfant	2016	2017	Evolution
	36 438	36 235	-0,6%
Prime naissance/adoption	818	848	3,7%
Allocation de base	34 041	33 756	-0,8%
Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)	894	4	-99,6%
Complément mode de garde	5 699	6 007	5,4%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 598	1 713	7,2%

Tableau 15.

Source : CAF de La Réunion 2017.

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit **33 756** allocataires) est en légère baisse de -0,8 % (cf. tableau 15). Le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) connaît une forte baisse de -99,6 % en 2017. Cela est la résultante directe de la nouvelle prestation « PreParE », mise en œuvre en 2016, laquelle a pour objet de le remplacer. Les bénéficiaires de cette prestation s'élève à **1 713** bénéficiaires. Enfin, **6 007** allocataires sont bénéficiaires d'au moins un Complément de mode de garde (Cmg), un effectif en progression de +5,4 %.

Hausse de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Age des enfants bénéficiaires de l'AEEH	Familles monoparentales	Couples	Ensemble
Enfants de moins de 3 ans	61	88	149
Enfants de moins de 6 ans	296	359	655
Total enfants bénéficiaires	2 491	3 019	5 510
Total familles bénéficiaires	2 348	2 813	5 161

Tableau 16.

Source : CAF de La Réunion 2017.

Le handicap d'un enfant peut engendrer de nombreuses charges pour les familles.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

Au cours de l'année 2017, la CAF a versé l'AEEH à **5 161** familles (soit une augmentation de +15 % sur un an). Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation est de **5 510**, dont 655 enfants de moins de 6 ans et 149 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 16). Près de la moitié (45%) des enfants bénéficiaires de cette prestation vivent dans des familles monoparentales à La Réunion.

La Prestation de Service Unique pour les Eaje

Parallèlement au Cmg de la PAJE, la Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée au gestionnaire de l'établissement qui accueille des enfants âgés de moins de 4 ans. En contrepartie de ce financement, la CAF demande aux gestionnaires de calculer les participations familiales selon un barème national proportionné aux ressources et au nombre d'enfants à charge.

Source : CAF de La Réunion 2017.

Le mode de financement des EAJE	Nombre de places	%	Nombre d'EAJE	%
EAJE financés par la PSU, dont :	4660	73%	131	43%
* EAJE autres que micro-crèches (1)	4 451	69%	110	36%
* Micro-crèches PSU	209	4%	21	7%
Micro-crèches ayant opté pour la PAJE CMG Structure	1 759	27%	176	57%
TOTAL	6 419	100%	307	100%

(1) Crèche collective, multi-accueil, jardin d'enfants, halte-garderie, établissement périscolaire, crèche à gestion parentale, crèche familiale

Tableau 17.

Au 31 décembre 2017, **43 %** des structures d'accueil bénéficient de la PSU, dont **7 %** de micro-crèches (cf. tableau 17). La quasi-totalité des micro-crèches, soit **176** ont opté pour un financement direct par les parents via le Complément mode de garde (CMG) « structure » de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), pour un nombre total de places de **1 759** (contre 1 679 en 2016).

Nombre de places créées en 2017	Places créées
Places financées par la PSU	328
Ouverture de 11 nouveaux EAJE dont 6 micro-crèches de 10 places	216
Extension de capacité d'EAJE déjà existants	43
Transformation de micro-crèches Paje Cmg en PSU (2 MC)	20
Réouverture après travaux (1 Eaje)	49
Places en micro-crèches ayant opté pour la PAJE - CMG	120
TOTAL	448

Près de 450 places d'accueil créées en 2017

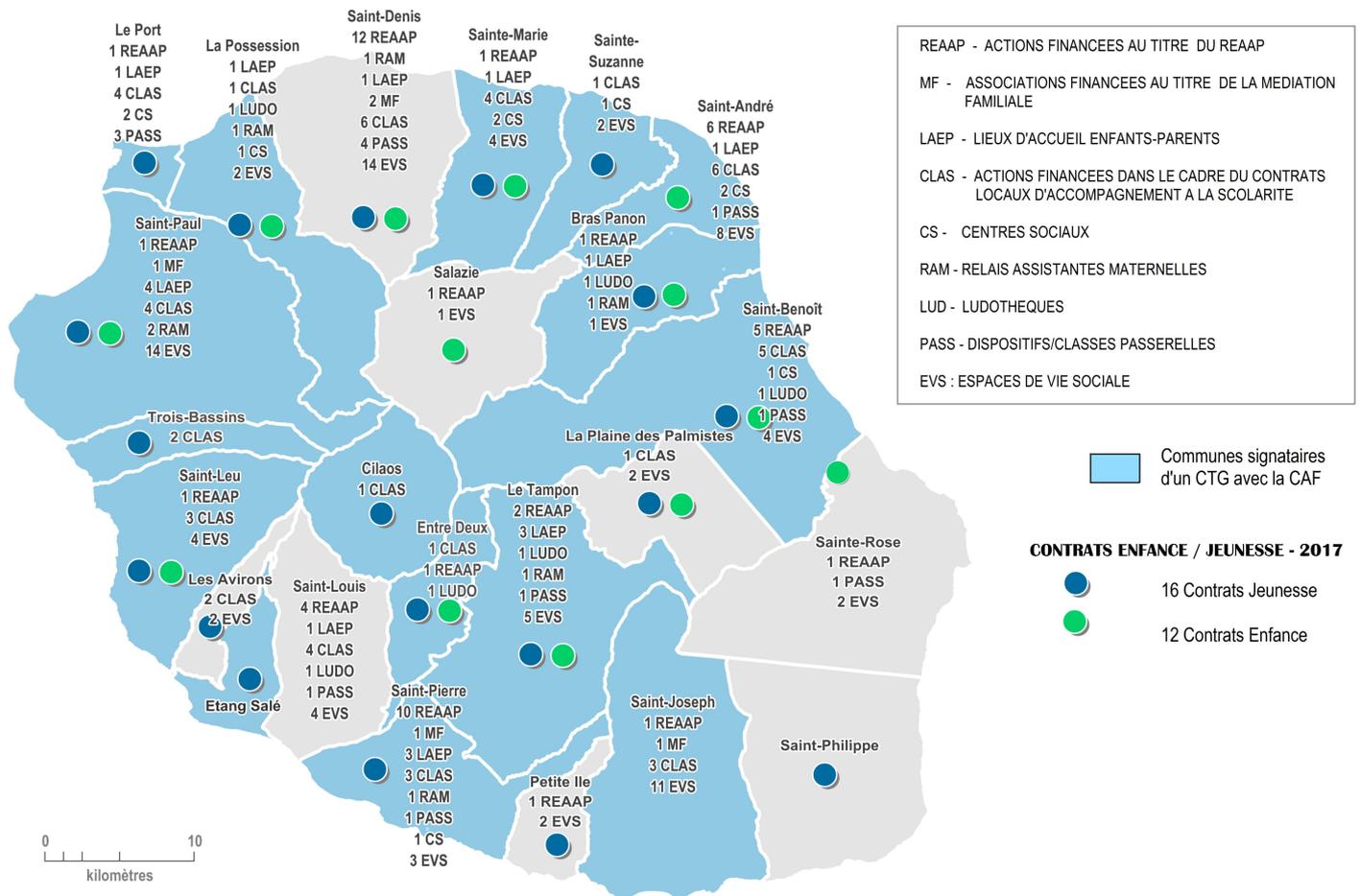
En 2017, **448** places d'accueil ont été créées, avec l'ouverture de 11 nouvelles structures d'accueil, pour un nombre de places de **216**.

43 places ont été créées suite à des travaux d'extension de capacité d'EAJE déjà existants.

Durant l'année, **18** micro-crèches ont ouvert leurs portes pour un total de **180** places (cf. tableau 18).

Tableau 18.

Source : CAF de La Réunion 2017.



Carte 3.

Les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance. Les parents (et les futurs parents) peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

En 2017, le département compte **7 RAM** : 2 dans le Sud, 3 dans l'Ouest, 1 dans le Nord et 1 dans l'Est (cf. carte 3).

Les ludothèques

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la CAF soutient la création et le fonctionnement de ludothèques.

On comptabilise en 2017, **6 ludothèques** sur le département (cf. [carte 3](#)) : à La Possession, à Bras-Panon, à Saint-Benoît, à l'Entre-Deux, au Tampon et à Saint-Louis. Leur financement est habituellement dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Les centres sociaux

Un centre social est un lieu de proximité, ouvert à tous les habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire. C'est un lieu où les habitants mettent concrètement en place des projets pour améliorer la vie quotidienne. Des services de proximité et des activités (éducatives, culturelles, de loisirs...) adaptés y sont donc proposés. Un centre social permet également un dialogue avec les élus locaux, les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux et les associations locales.

Le département compte en 2017, **10 centres sociaux** agréés : 3 dans l'Ouest, 3 dans le Nord, 3 dans l'Est et 1 dans le Sud (cf. [carte 3](#)).

Le Contrat enfance-Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance - Jeunesse est signé pour une période de 4 ans entre la CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat. Il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Son objectif est d'accompagner tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'accueil des jeunes enfants et des adolescents.

Le CEJ comporte 2 volets distincts : un volet « enfance » et un volet « jeunesse » avec deux enveloppes budgétaires différentes (cf. [carte 3](#)).

Les espaces de vie sociale (EVS)

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, à minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant : 1) le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ; 2) la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

En 2017 : sur 95 projets Espaces de vie sociale présentés pour l'exercice 2017, **85 projets** ont été mis en œuvre, sur 19 communes (cf. [carte 3](#)). Les communes non couvertes sont : Le Port, Trois-Bassins, l'Entre-Deux, Saint-Philippe et Cilaos.

Les Classes passerelles

La « Passerelle » désigne une formule partenariale qui fait intervenir différents professionnels de la petite enfance afin de faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale ou communautaire. C'est une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, pour les enfants à partir de 2 ans issus de milieux défavorisés.

Avec le Rectorat, porteur du projet, la CAF de La Réunion a choisi de privilégier les classes passerelles à l'intérieur même de l'école, de préférence en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ou en Réseaux d'Education Prioritaire (REP), prises en charge conjointement par un Educateur de Jeunes Enfants (EJE), l'enseignant de la classe et l'Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle (ATSEM).

En 2017, **13 Classes passerelles ou dispositifs passerelles** (Très Petites Sections - TPS) était financé par la CAF (cf. [carte 3](#)).

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée par la Cnaf et l'Etat pour la période 2013 à 2017 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales. Les CTG ont ainsi pour objectif le développement des communes sur les champs prioritaires retenus, dont notamment : l'articulation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ; l'accueil des enfants ; le soutien à la parentalité ; le soutien aux relations sociales de proximité ; l'offre de service en matière de logement et l'insertion sociale et professionnelle.

Au 31 décembre 2017, on enregistre **16 communes** signataires d'une CTG avec la Caf (cf. [carte 3](#)).

LA PROMOTION DES COMPETENCES PARENTALES

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Les REAAP tiennent une place spécifique dans la construction de la politique de soutien à la parentalité. C'est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Son objectif prioritaire est de valoriser les parents dans leurs compétences au sein de la famille. Dans ce cadre, le réseau met en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents, les parents et leurs enfants, les parents et l'école. Les actions menées permettent à toutes les familles d'échanger, de dialoguer et de participer à des ateliers favorisant le lien social (parents/enfants – parents/écoles, etc).

A La Réunion, **42 actions liées au REAAP** ont été menées en 2017 (cf. carte 3).

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

L'objectif des LAEP est de permettre à l'enfant de bénéficier d'un lieu de socialisation et de préparation à la vie collective et scolaire, et de faire des rencontres avec d'autres enfants ainsi qu'avec des adultes extérieurs à la sphère familiale. Il ne s'agit en aucun cas d'un mode de garde. Les LAEP sont des équipements agréés par la CAF et qui bénéficient d'une aide financière pour leur fonctionnement.

En 2017, l'île compte **17 LAEP** répartis sur 10 communes (cf. carte 3).

Les Contrats d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

A destination des enfants scolarisés et de leurs parents, ce dispositif partenarial a pour finalité de contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et, par la même, de participer à la prévention de l'illettrisme, problématique majeure dans le département. Ce dispositif est financé à la fois par une prestation de service nationale et une participation sur fonds propres de la CAF. Plus clairement, les objectifs du CLAS sont : 1) d'apporter un soutien aux élèves ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social, leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, élargir leurs centres d'intérêt. 2) d'accompagner les parents, voire renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et faciliter le dialogue entre les familles et l'école.

En 2017, on enregistre **52 actions** financées dans le cadre du dispositif CLAS. 16 communes de l'île sont concernées par l'activité CLAS (cf. carte 3) et **6 232** enfants ont bénéficié de ces actions.

La Médiation Familiale

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial (séparation, divorces, etc.),
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

En 2017, les actions de Médiation Familiale étaient portées sur toute l'île par **5 associations** (cf. carte 3).